DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR PART C

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR, Part C
Code ISIN : FR0010546903

Initiateur : TOCQUEVILLE FINANCE (la « Société de Gestion » ou « TFSA »)

Site internet : www.tocquevillefinance.fr - Appeler le +33 (0) 1 56 77 33 00 pour de plus amples informations

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de TOCQUEVILLE FINANCE en ce qui concerne ce document d'informations clés.
TOCQUEVILLE FINANCE, groupe La Banque Postale, est agréée en France sous le numéro GP-91012 et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Date de production du document d'information clés : 08/02/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France. Classification : Actions de pays de la zone euro.

Durée : La durée de vie du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre unilatéralement le fonds par liquidation ou fusion. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimum règlementaire.

Objectifs : L'objectif du FCP est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de chercher à profiter du développement des sociétés des pays de la zone euro, majoritairement de petites et moyennes capitalisations, tout en en sélectionnant des valeurs répondant à des critères d'investissement socialement responsable.
Le FCP est géré activement. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative aux indices. L'indice MSCI EMU SMALL CAP Net Return est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de cet indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein des indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap, qui constituent l'Univers d'Analyse, mais de manière non exclusive, et sans aucune contrainte de réplication (comme expliqué ci-avant).
Le choix des titres se fait en deux étapes :
• Analyse d'univers de valeurs (l'« Univers d'Analyse »). L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant les indices MSCI EMU Small Cap et MSCI EMU Mid Cap, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée. Cette analyse se fonde sur une notation élaborée et fournie par LBP AM, société du groupe La Banque Postale, auquel appartient la Société de Gestion, et sur l'expertise interne des gérants de la Société de Gestion. Cette analyse est décrite au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable, gestion durable des ressources, transition économique et énergétique et développement des territoires. Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par TFSA est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés. La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies au sein de la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus et de l'annexe SFDR. La Société de Gestion reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.
• Sélection des titres. Le FCP peut intervenir sur tous les marchés de la zone euro. Le FCP privilégie la recherche de sociétés, majoritairement de petites et moyennes capitalisations présentant des caractéristiques de valorisation attractive selon l'analyse de la société de gestion, sans restriction en termes de secteurs d'activité, afin de construire un portefeuille de convictions. Le poids prépondérant accordé aux petites capitalisations par rapport aux moyennes capitalisations n'est pas figé ; il pourrait varier en fonction des opportunités de marché. Les valeurs seront choisies à l'issue du travail de recherche financière et extra-financière (selon les trois critères ESG) effectué en interne par les équipes concernées chez Tocqueville Finance. La Société de Gestion prend ainsi en compte de manière simultanée et systématique les critères « Environnement » (émissions de CO2 scope 1 & 2 (à noter que la Société de Gestion a choisi de ne pas intégrer le scope 3 en raison de problèmes d'accessibilité et de fiabilité des données sur ledit scope 3 et plus largement en raison du manque de comparabilité des données entre sociétés), quantité de déchets générés et recyclés, etc.), « Social » (turnover des employés, nombre d'accidents, etc.) et « Gouvernance » (part des femmes au conseil ou encore la mise en place d'un dispositif anti-corruption, etc.). Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse ; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur les marchés d'actions des pays de la zone euro, dans la limite de 10 % de l'Univers d'Analyse et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR définies ci-avant. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP. En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 25 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.Le fonds sera exposé entre 75 % et 100 % de l'actif en actions des pays de la zone euro. Les actions des autres pays de l'OCDE (incluant les autres pays de l'Union européenne et l'Europe élargie) et hors OCDE pourront également être présentes dans une limite de 10 % de l'actif. Le fonds pourra par ailleurs sur les différentes zones géographiques concernées investir dans la limite de 5 % de son actif, dans des instruments financiers non cotés.
Le fonds pourra investir dans la limite de 25 % de son actif dans des obligations, bons du Trésor et autres titres de créances négociables (titres négociables à court terme, BTAN). Les titres principalement retenus ont une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade") pour le long terme et A3 pour le court terme, en application de la méthode de Bâle ou une notation jugée équivalente par la société de gestion.
Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture ou d'exposition sur risques actions,

indices actions. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 125 % de l'actif.
Dans la limite de 10%, et dans un souci de diversification, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM français ou européens et de FIA respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Code monétaire et financier, de toutes classifications. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
Le fonds pourra également recourir aux dépôts, aux prises et mises en pension et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Faculté de rachat : Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour à 14h30 et exécutés sur la valeur liquidative du jour calculée sur la base des cours de clôture des marchés du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour. Les souscripteurs ayant accès au dispositif d'enregistrement électronique partagé IZNES pourront adresser leurs ordres de souscription et de rachat auprès d'IZNES.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse notamment aux investisseurs de détail qui (i) ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, (ii) souhaitent un investissement cohérent avec l'objectif de gestion et la période de détention recommandée du produit, et (iii) sont prêts à assumer un niveau de risque moyen sur leur capital initial. Les parts ne sont pas ouvertes à la souscription aux investisseurs U.S. Persons tels que définis dans le Prospectus.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur le produit : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du produit en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial, ainsi que toute autre informations pratiques, notamment la dernière valeur liquidative du ou des parts du produit sont disponibles sur le site www.tocquevillefinance.fr, et gratuitement auprès de TOCQUEVILLE FINANCE, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts du produit pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de TOCQUEVILLE FINANCE à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR du produit sont les suivants :

- Risque de liquidité
- Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme
- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez-vous référer au Prospectus.

La liste détaillée des risques liés au produit figure dans le Prospectus du produit disponible sur demande auprès de TOCQUEVILLE FINANCE.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes du produit (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	*Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.*		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 137 €	1 901 €
	Rendement annuel moyen	-28,63%	-28,26%
Défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	7 259 €	8 233 €
	Rendement annuel moyen	-27,41%	-3,81%
Intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 391 €	11 610 €
	Rendement annuel moyen	3,91%	3,03%
Favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	15 534 €	15 883 €
	Rendement annuel moyen	55,34%	9,69%

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre :
- 27/03/2015 et 27/03/2020 pour le scénario défavorable
- 27/06/2014 et 28/06/2019 pour le scénario intermédiaire
- 29/06/2016 et 29/06/2021 pour le scénario favorable.

QUE SE PASSE-T-IL SI TOCQUEVILLE FINANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux (en €)	233 €	1 419 €
Incidence des coûts annuels (*)	2,33%	2,40% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,4% avant déduction des coûts et de 3,0% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 3,5% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	1,0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	2,05% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	205 €
Coûts de transaction	0,29% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	29 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans.
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie du produit. Frais appliqués en cas de rachat : 1,0%

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant le produit, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Par courrier : TOCQUEVILLE FINANCE - DCCI, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France ;
Par email : serviceclient_TFSA@lbpam.com.
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse www.tocquevillefinance.fr/traitement-des-reclamations/.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Classification SFDR : Article 8

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les informations relatives à la finance durable, les performances passées au cours des 10 années passées,ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de TOCQUEVILLE FINANCE (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : https://www.tocquevillefinance.fr/funds/TOCQUEVILLE-SMALL-CAP-EURO-ISR/C/.

Informations pour les investisseurs en Suisse : le représentant en Suisse est REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, 1204 Genève. Le prospectus pour la Suisse, les feuilles d'information de base, le règlement, les rapports semestriels et annuels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse. Les derniers prix des actions sont disponibles sur www.fundinfo.com. Le service de paiement en Suisse est REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, 1204 Genève. Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.